

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 24 février 2025

Cadre de vie

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Logement - Gestion des logements moyens intergénérationnels - Comité d'attribution - Désignation de deux mandataires communaux.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-34, §2;

Vu le Décret du 27 mars 2024 visant à simplifier les procédures administratives au bénéfice des pouvoirs locaux;

Vu le procès-verbal du Conseil communal du 02 décembre 2024 relatif notamment à l'installation des conseillers communaux, à l'adoption du pacte de majorité, à l'élection et la prestation de serment des bourgmestre et échevins, et à la fixation de l'ordre de préséance des conseillers;

Vu le règlement d'attribution des logements moyens intergénérationnels précisant que le comité d'attribution est composé de :

- 2 mandataires communaux dont le bourgmestre ou son remplaçant qui le préside;
- 2 mandataires du CPAS;
- 1 membre de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon;
- 1 membre de la Commission Locale du Développement Rural;

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil communal, il y a lieu de désigner les deux mandataires communaux au sein de ce Comité d'attribution;

Considérant que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de mandats ou fonctions à pourvoir, une prise d'acte est suffisante;

Considérant que Madame Carole GHIOT, en sa qualité de Bourgmestre, est membre de droit de ce Comité d'attribution;

Vu le candidat présenté pour la désignation du second mandataire communal, à savoir :

- Monsieur Moustapha NASSIRI.

PREND ACTE

de la désignation de Madame Carole GHIOT et de Monsieur Moustapha NASSIRI en tant que mandataires communaux au sein du Comité d'attribution des logements moyens intergénérationnels.

Le mandat de ces mandataires communaux couvre la législature 2024-2030, sauf décision contraire du Conseil communal.